



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020



- **PRESENTS :** Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – GRANGE
DETERNE – DEYGAS – DUMONT – DUVERT –
MAGNOLON – MONTEYREMARD – REYNAUD –
SERVANTON
Mmes BAYLE – PARIS
BLANC - DESMARTIN –GRIFFE – JULLIA – MIRANDA -
OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSES :**
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Pascale GRIFFE
- **Assistait à la réunion :** Monsieur François BRIALON



C'est Madame Pascale GRIFFE qui est élue secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée les procès-verbaux des précédentes réunions en date du vendredi 3 et du vendredi 10 juillet 2020. Ils sont approuvés à l'unanimité.
L'ordre du jour est alors abordé.



➤ **RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sujet reporté en octobre.

➤ **DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS**

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des collectivités Territoriales et notamment par son article L2123-12. Elle propose d'allouer à cet effet une enveloppe budgétaire égale à 2 % des indemnités de fonction qui sera ainsi consacrée chaque année à la formation des élus. Elle précise que ces formations devront être dispensées par des organismes agréés et que chaque élu peut bénéficier jusqu'à 18 jours de formation sur toute la durée du mandat. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte, à l'unanimité, le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux pour une somme équivalente à 2 % du montant des indemnités des élus.

➤ **SUPPRESSION DE POSTE SUITE À MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOI**

Madame le Maire explique au Conseil que, suite au départ à la retraite d'un agent à temps non complet, il conviendrait d'augmenter le temps de travail d'un Adjoint Technique afin d'assurer la continuité du service.

Pour ce faire, il convient de supprimer le poste existant pour en créer un nouveau dont le temps de travail sera supérieur. Mme le Maire précise que le Comité Technique a été saisi de cette opération mais qu'il ne s'est pas encore réuni.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer à compter du 1^{er} Octobre 2020 le poste d'Adjoint Technique dont le temps de travail hebdomadaire est fixé à 24h30 et charge Madame le Maire de toutes démarches utiles pour l'application de cette décision.

➤ **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Madame le Maire propose au Conseil de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après délibération, le Conseil :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Décide, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} Octobre 2020 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une correspondance en date du 1^{er} septembre 2020 des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche demandant à ce qu'une liste de 24 personnes soit proposée à Monsieur le Directeur Départemental afin que ce dernier choisisse et nomme les douze membres de la Commission Communale des Impôts Directs de Satillieu.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil propose les personnes suivantes :

MM Thibaud BENIMELLI, Jean-Pierre CHATEIGNER, Bernard DETERNE, Franck DEYGAS, Rémi DEYGAS, Maurice DUMONT, Vincent DUVERT, Christian FOUREL, Samuel GRANGE, Joël MAGNOLON, Cyprien MONTEYREMAR, Martial MOULY, Denis REYNAUD, Jean-Luc SAUVAJON, Jean-Baptiste VILLEMAGNE.

Mmes Véronique BAYLE, Angélique BLANC, Françoise COLIN, Annie DEFOUR, Marie-Christine DESMARTIN, Marie-Rose DUMONT, Pascale GRIFFE, Renée JULLIA, Sandrine MIRANDA.

➤ **EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DES DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS NON ALIMENTAIRES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Madame le Maire expose au Conseil que le confinement a empêché la venue des commerçants ponctuels non alimentaires sur le marché. C'est pourquoi, dans un souci d'équité, elle propose de leur accorder une exonération exceptionnelle de leurs droits de place de mai à juillet 2020.

Après délibération, le Conseil approuve, avec 1 ABSTENTION et 18 voix POUR, cette exonération pour 2020 et charge Madame le Maire de son application.

➤ **EXONÉRATION DES FORAINS DES DROITS DE PLACE POUR 2020**

Madame le Maire explique au Conseil que les mesures prises pour combattre l'épidémie de COVID19 n'ont pas permis d'organiser la fête votive de cet été dans des conditions normales, que ce soit en terme de durée ou en terme d'affluence du public. Les recettes des forains qui y ont participé s'en sont trouvées largement diminuées. Aussi, Madame le Maire propose à l'Assemblée d'accorder aux forains de la fête votive une exonération exceptionnelle de 50% des droits de place pour cette année.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, cette exonération pour 2020 et charge Madame le Maire de son application.

➤ **ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES CONSCRITS 2022**

Madame le Maire évoque la situation financière de l'association des conscrits 2022 qui, privée des recettes de la vogue du fait de la situation sanitaire, se voit amputée d'une très large partie de ses rentrées financières.

Madame le Maire, Madame Sandrine MIRANDA et Monsieur Vincent DUVERT ne souhaitent pas participer aux débats.

Monsieur Thibaud BENIMELLI, 1^{er} adjoint mène la discussion et propose au Conseil d'allouer à titre exceptionnel une aide de 900,00 € à cette association qui sera versée sur présentation d'un projet. Ce montant correspond à la somme versée habituellement par la commune aux conscrits comme participation au feu d'artifice.

Après délibération, le Conseil décide avec 4 ABSTENTIONS, 1 voix CONTRE et 14 voix POUR, d'accorder cette aide exceptionnelle de 900,00 € qui sera imputée au budget général de la commune, compte 6574.

➤ **ÉVOLUTION DU SERVICE DE MESSAGERIE**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de doter le secrétariat de mairie d'une suite de logiciels collaboratifs comprenant entre autres une messagerie, un traitement des courriers indésirables et un agenda partagé. Le Syndicat Numérian se propose de procéder à l'installation de ces services ainsi qu'une formation au personnel communal pour un coût de 803,10 € TTC.

Les frais d'abonnement pour les années suivantes seraient de 352,80€ TTC.

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, cette dépense ainsi que les frais d'abonnement pour les années à venir. Ces montants seront imputés au budget général de la collectivité, section de fonctionnement, compte 6156.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL 2020**

Madame le Maire propose au Conseil d'éditer un bulletin municipal pour cette année 2020. Le Conseil se chargera de la rédaction des articles et l'agence TO BECOME pourrait assurer sa mise en page et l'impression de 900 exemplaires pour un coût de 6.056,60 € TTC.

Après délibération le Conseil approuve, à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6237.

➤ **REPLACEMENT DES PORTES DE LA SALLE DE SPORT**

Madame le Maire explique à l'Assemblée que les deux portes extérieures de la salle de sport se sont fortement dégradées avec le temps et qu'il convient de procéder à leur remplacement. La menuiserie POINARD peut effectuer ces travaux pour un coût de 3.898,80 € TTC (portes en PVC).

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

➤ **ACQUISITION D'ASPIRATEURS**

Madame le Maire rend compte au Conseil qu'à l'occasion d'un état des lieux des moyens mis à disposition de l'agent chargé de l'entretien des locaux, certains matériels se sont révélés vieillissants ou hors d'usage. C'est pourquoi il est nécessaire d'acquérir de nouveaux aspirateurs pour doter certains locaux qui en étaient dépourvus. Madame le Maire propose au Conseil d'acquérir quatre aspirateurs qui pourraient être fournis par l'entreprise NEVEU et Fils pour un montant de 956,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve, avec 1 ABSTENTION et 18 voix POUR, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

➤ **INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDÉO SURVEILLANCE**

Madame le Maire apprend au Conseil que, lors d'une réunion de la Municipalité avec la Gendarmerie Nationale, il a été évoqué la possibilité d'installer un système de vidéo surveillance sur le territoire communal afin de lutter plus efficacement contre toutes les incivilités et délits de toutes sortes susceptibles d'advenir. Madame le Maire propose ainsi à l'Assemblée d'en discuter et de se déterminer sur le principe d'un tel système.

Plusieurs conseillers pensent qu'une réunion publique doit être organisée pour présenter le projet aux habitants.

Après délibération, le Conseil est d'accord sur le principe avec 3 ABSTENTIONS et 16 voix POUR.

➤ **SÉCURISATION DU CHEMIN DES TERRASSES**

Madame le Maire indique au Conseil que le chemin des terrasses qui relie le quai Vinson au quartier du Mont n'est pas sécurisé car le mur qui le soutient dans la pente est élevée de près de cinq mètres à certains endroits et qu'il ne présente pas de garde-corps. Il existe

donc un risque de chute alors que ce chemin des terrasses est régulièrement emprunté par des enfants puisqu'il débouche à proximité des écoles primaires du village. Le matériel nécessaire à l'édification d'un muret et d'un grillage pourrait être fourni par l'entreprise Gedimat pour 1.804,31€ TTC.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, consent à cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 60633.

➤ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire soumet au Conseil le projet de Décision Modificative n°1 du budget annexe d'assainissement de la commune qui est nécessaire afin de régulariser une erreur lors de l'affectation de résultat inscrite au budget primitif, ainsi qu'un manque de crédits à l'article 658. Cette décision modificative se présente comme suit :

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Article 1068	Autres réserves	- 28.363,85 €
Article 001	Excédent d'investissement reporté	+ 105.017,71 €
Total		76.653,86 €

Dépenses d'Investissement

Article 020	Dépenses imprévues	+ 7.653,86 €
Opération N° 141 – Travaux réhabilitation du réseau		
Article 2315	Installation, matériel et outillage technique	+ 69.000,00 €
Total		76.653,86 €

Section de fonctionnement

Article 658	Charges diverses de gestion courante	+ 200,00 €
Article 022	Dépenses imprévues	- 200,00 €

Après délibération le Conseil avale la décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement de la commune pour l'année 2020.

➤ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil le projet de décision modificative n°1 du budget général de la commune rendu nécessaire par des dépenses non prévues au budget primitif et qui doivent être engagées avant la fin de l'année budgétaire, selon le détail des comptes suivants :

Dépenses d'investissement

Opération N° 125 – Divers matériels		
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1.000,00 €
Opération N° 171 - Terrain de Sports de l'Enclos		

Art.2188	Autres immobilisations corporelles	+ 4.000,00
Opération N° 107 – Salle des Fêtes		
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1.500,00 €
Art. 020	Dépenses imprévues	- 6.500,00 €

Après délibération, le Conseil entérine le projet de décision modificative n°1 du budget général de la commune pour l'année 2020.

➤ **PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AU QUARTIER DE PEYSSOT**

- Approbation du projet

Madame le Maire présente au Conseil le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de Peyssot.

Un avant-projet a été préparé par le cabinet d'étude Naldeo qui estime l'opération à 684.000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil adopte, à l'unanimité, ce programme de travaux sous réserve d'obtention de subventions et il autorise la dépense correspondante qui sera imputée au budget annexe de l'assainissement, section investissement, compte 2315.

- Plan de financement

Madame le Maire communique à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel relatif au projet d'extension du réseau d'assainissement au quartier de Peyssot dont le coût s'élève à 684.000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil avalise, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel de cette opération.

- Demande de subvention DETR / DSIL

Madame le Maire suggère au Conseil de solliciter l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, sous forme de subvention, afin d'assurer le financement complémentaire nécessaire au projet d'extension du réseau d'assainissement au quartier de Peyssot.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de demander l'aide financière de l'État au titre de la DETR / DSIL pour la réalisation de ces travaux.

➤ **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AU QUARTIER DE COURTEVUE**

- Approbation du projet

Madame le Maire explique au Conseil que le Conseil Départemental de l'Ardèche fait procéder au changement d'une buse métallique souterraine qui traverse la RD 578a et canalise le ruisseau qui sort du hameau de Clot. Une canalisation du réseau d'assainissement communal emprunte également cet ouvrage à sa base et les travaux en cours rendent nécessaire une reconstruction de cette section du réseau.

L'entreprise DUCOIN DSN peut accomplir cette reconstruction pour un montant de 8.985,60 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée au budget annexe de l'assainissement, section investissement, compte 2158.

- Demande de subvention DETR / DSIL

Madame le Maire propose au Conseil de demander une subvention à l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, sous forme de subvention, afin d'assurer le financement complémentaire des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au quartier de Courtevue.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de demander l'aide financière de l'État au titre de la DETR / DSIL pour la réalisation de ces travaux.

➤ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARKING DU COLLÈGE

- Maîtrise d'ouvrage de l'opération

Madame le Maire rappelle au Conseil que, par une délibération du 12 juin 2020, il avait confié au cabinet Julien la mission d'effectuer des relevés du mur de soutènement du parking du collège qui montrait des signes inquiétants de dégradation et qui faisait craindre un effondrement. Cette crainte s'est malheureusement révélée fondée comme l'ont démontré les mesures effectuées et, devant l'urgence avérée un dispositif de sécurisation a été mis en place. Il s'agit à présent de rechercher les causes des désordres constatés et d'ordonner en conséquence les travaux qui se révéleront nécessaires pour réhabiliter ce mur de soutènement.

Le Centre d'Étude sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) peut assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage de cette affaire moyennant des honoraires de 12.132,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve, avec 4 ABSTENTIONS, 1 voix CONTRE et 14 voix POUR, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2031.

- Sécurisation du mur de soutènement

Madame le Maire explique au conseil que, du fait de la dégradation rapide du mur de soutènement du parking du collège, il s'est avéré nécessaire de l'étayer en urgence puisque cet ouvrage menaçait de s'effondrer sur le parking de la Tournerie. L'entreprise SAVEL a été sollicitée pour fournir et installer des blocs bétons pour conforter ce mur.

L'entreprise SAVEL a procédé à cette opération pour un montant de 27.228,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

- Sécurisation du parking du Collège

Madame le Maire explique au Conseil que le risque imminent d'effondrement du mur de soutènement du parking du collège a nécessité la sécurisation en urgence de ce site. Il s'est agi de réaliser un merlon pour canaliser les eaux pluviales ainsi que d'installer des barrières pour empêcher l'accès au parking.

L'entreprise DUCOIN DSN a réalisé ces prestations pour un coût de 1.605,00 € TTC

Après délibération, le Conseil avalise, à l'unanimité, cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section d'investissement, compte 2138.

- Demande de subvention à la Région

Madame le Maire propose au Conseil de demander une subvention à la Région, sous forme de subvention, afin d'assurer le financement complémentaire des travaux de réhabilitation e réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de demander l'aide financière de la Région pour la réalisation de cette opération.

- Demande de subvention DETR / DSIL

Madame le Maire propose au Conseil de demander une subvention à l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, sous forme de subvention, afin d'assurer le financement complémentaire des travaux de réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de demander l'aide financière de l'État au titre de la DETR / DSIL pour la réalisation de cette opération.

➤ DIVERS

- Mme Christèle OLAGNON, représentante de la commune au sein du Conseil d'Administration au centre de soins informe le Conseil que l'élection du nouveau bureau aura lieu le 29 septembre prochain.

- M. Thibaud BENIMELLI informe les conseillers qu'ADN (Ardèche Drôme Numérique) lance une phase de déploiement pour la fibre. La construction d'un répartiteur est prévue sur Satillieu en 2021. Le déploiement total de la fibre est prévu pour 2022.

Il précise que le chantier de l'extension de l'eau potable aux hameaux Faugères – La taillas a démarré depuis St Alban d'Ay il y a trois semaines.

Il avise les conseillers que quatre dépannages en eau potable ont eu lieu par le SDIS dans différents hameaux de la commune suite à l'assèchement des sources alimentant les maisons d'habitation.

- M. Samuel GRANGE fait part au Conseil que l'Amicale boules remercie la municipalité pour l'éclairage réalisé au boulodrome.

Il émet aux conseillers ses doutes sur la mise en place de l'opération brioches cette année au vu des contraintes sanitaires.

- Mme Véronique BAYLE informe le Conseil de l'organisation de mini escape games le 10 octobre 2020 à partir de 14h par l'Office de tourisme du Val d'Ay et Code Lumière (session de huit personnes sur réservation au 04.75.67.84.20).

Concernant les écoles, elle explique que pour limiter le brassage, la garderie du soir n'était plus assurée à l'école publique pour les élèves de l'école privée. Au vu des problèmes que cela a engendré pour les parents, il a été décidé de faire la garderie du soir dans les locaux de l'école privée (salle plus grande qui permet de faire deux groupes d'élèves). Pour la cantine, le collège a réservé l'ancienne chapelle pour les élèves du primaire. L'arrivée est échelonnée et les élèves sont installés par école.

- Mme Marie VERCASSON fait part aux conseillers que lors des journées du patrimoine, une rose stabilisée a été offerte aux bénévoles ayant confectionné les masques en tissus lors d'un goûter organisé par l'Office de tourisme du Val d'Ay et la municipalité.

Elle précise que les travaux avancent bien à la salle culturelle et que sa livraison est prévue début 2021.

Dans le cadre de la Communauté de Communes du Val d'Ay, elle prévient le conseil que les travaux de sécurisation de la gendarmerie débutent la semaine du 28 septembre.

- M. Denis REYNAUD informe le conseil que M. Bernard FAYA a été reconduit président du Sivu de l'Ay ainsi que M. Pascal BALAY au Syndicat Cance-Doux.

- Mme Pascale GRIFFE avise les conseillers d'un devis de Numérian concernant une formation pour les bénévoles de la bibliothèque afin de leur permettre de se perfectionner avec leur logiciel qui sera étudié avant validation.

- M. Cyprien MONTEYREMARD fait part de son mécontentement concernant les horaires d'ouverture de la Poste.

Mme le Maire précise qu'une réouverture de l'agence est prévue les samedis matins de 8h10 à 10h40 dès le 3 octobre 2020.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.